

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mai 2016

L'an deux mille seize, le 19 mai à 21 heures 00, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

Présents: M. BORDES Denys, Mme BORDES Stéphanie, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, Mme FAISANT Isabelle, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, M. SERRES Christian.

Absentes Excusées : Mme VILLADIEU Claudine, Mme WINGTAN Véronique.

Absent : Monsieur CORBIERE Bernard

Pouvoirs : Mme WINGTAN Véronique a donné pouvoir à Mme BORDES Stéphanie
Mme VILLADIEU Claudine a donné pouvoir à M. BORDES Denys.

Mme BORDES Stéphanie a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Les comptes rendus des séances du 07 janvier, 11 février, 23 février, 10 mars et 07 avril 2016 sont adoptés à l'unanimité.

1°) Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de L'Isle-Bouzon :

Monsieur le Maire indique que la commune de L'Isle-Bouzon (Gers) est en pleine élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. En tant que commune limitrophe, le Conseil Municipal de Gramont doit donner son avis sur ce projet de PLU.

Monsieur le Maire présente donc les différents documents et notamment le zonage prévu sur la zone limitrophe.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de GRAMONT.

2°) Projet de Circulation et aménagement du village de GRAMONT : Demandes de subvention :

Demande de Subvention Leader 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de divers travaux pour la circulation et l'aménagement du village.

A ce stade, le coût de l'opération est estimé à 719.200,00 € HT dont 51.000,00 € HT d'honoraire architecte.

Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de l'Europe dans le cadre du programme **LEADER PAYS GARONNE QUERCY GASCOGNE**.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le coût de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER Pays Garonne Quercy Gascogne,
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat d'Equipement :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de divers travaux pour la circulation et l'aménagement du village.

Ce projet est constitué de 3 séquences pour un total de travail de 668.200,00 € HT non compris les honoraires architecte 51.000,00 € HT.

Séquence 1 : entrée du village et gestion des flux circulatoires

Travaux pour un montant de 331.900,00 € non compris les honoraires d'architecte pour 25.000,00 € HT.

Séquence 2 : traitement des abords mairie, église, château.

Travaux un montant de 195.300,00 € HT non compris les honoraires d'architecte 15.000,00 € HT.

Séquence 3 : rue du château et calvaire

Travaux un montant de 141.000,00 € HT non compris les honoraires d'architecte 11.000,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que ces projets pourraient faire l'objet d'une contractualisation avec le Conseil Départemental.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de programme de Monsieur le Maire
- Sollicite du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne l'octroi d'une subvention relative aux projets susmentionnés dans le cadre d'un contrat d'équipement
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les programmes sans attendre la décision portant attribution de la subvention globale départementale,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte conséquence des présentes.

Demande de Subvention auprès du Conseil Régional au titre du FRI 2016 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de divers travaux pour la circulation et l'aménagement du village.

A ce stade, le coût de l'opération est estimé à 719.200,00 € HT dont 51.000,00 € HT d'honoraire architecte.

Monsieur le Maire précise que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de la REGION au titre du FRI.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le coût de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la REGION dans le cadre du FRI,
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les projets sans attendre la décision portant attribution de la subvention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

3°) Travaux de modernisation de l'éclairage public de GRAMONT et convention de mandat :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de confier la réalisation du projet de Modernisation de l'éclairage public de GRAMONT au Syndicat Départemental d'Energie.

Il précise que ce mandat porterait sur les missions suivantes :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés,
- gestion des marchés de travaux et fournitures avec les entreprises adjudicataires du marché d'électrification rurale,

- versement de la rémunération des entreprises selon le bordereau des prix unitaires en vigueur,
- suivi et contrôle des études et des travaux avec réception de ces derniers,
- gestion administrative, financière et comptable de l'opération,
- actions en justice et d'une manière générale tout acte nécessaire à l'exercice de ces missions, et l'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet est estimée à 18 525,00 € TTC.

Il indique en outre que la rémunération du S.D.E.T.G. pour la conduite de cette opération, en sa qualité de mandataire est de 3,5 % du montant hors taxe des travaux.

En ce qui concerne le financement de cette opération, Monsieur le Maire rappelle que cette opération pourra bénéficier d'une subvention du S.D.E.T.G. de 40 % du montant total hors taxes des travaux plafonnés à 28 000 Euros sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à confier au Syndicat Départemental d'Energie un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE LA PROPOSITION de Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES : Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h41.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 19/05/2016:

- ***Délibération N° 2016-19/05-01*** : Projet de Circulation et aménagement du village : Demande de subvention Leader 2016.
- ***Délibération N° 2016-19/05-02*** : Projet de Circulation et aménagement du village : Contrat d'équipement avec le Conseil Départemental.
- ***Délibération N° 2016-19/05-03*** : Projet de Circulation et aménagement du village : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du FRI.
- ***Délibération N° 2016-19/05-04*** : Travaux de modernisation de l'éclairage public de GRAMONT et convention de mandat

Signatures Membres du Conseil Municipal :

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
BORDES Denys	1er Adjoint	
FAISANT Isabelle	2ème Adjoint	
VILLADIEU Claudine	3ème adjoint	Absente Excusée
BORDES Stéphanie	Conseiller	
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERE Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	
WINGTAN Véronique	Conseiller	Absente Excusée